

<https://www.snetap-fsu.fr/Revalorisation-de-nos-remunerations-Socle-Pacte-et-puis-quoi-encore.html>



Revalorisation de nos rémunérations : Socle, Pacte... et puis quoi encore ?

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 24 février 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Entre un socle fragile soumis à l'érosion de l'inflation et un « pacte faustien », destructeur du statut des personnels !

[<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH336/salaire-111ab.png>]

Même si notre ministère est très souvent en retard d'un wagon, il n'en reste pas moins que tout arrive un jour et qu'il applique, le plus souvent sans aucune concertation, ce qui est décidé à l'Éducation Nationale. Le SNETAP-[FSU](#), membre de l'Élan commun, entend bien qu'il en aille ici autrement et s'est en ce sens adressé au Cabinet du Ministre.

Retour sur les éléments dont nous disposons, par voie de presse et via notre fédération la FSU, sur les échanges toujours très tendus à l'Éducation Nationale.

En réponse au manque d'attractivité des métiers, à la pénurie d'enseignant.es, à l'épuisement professionnel, aux inégalités salariales femmes/hommes, le président de la République a adressé un courrier de rentrée (16 septembre 2022) aux professeur.es et personnels de l'Éducation Nationale leur précisant les transformations projetées lors de son quinquennat dans le cadre du « pacte » présenté le 25 août 2022 à la Sorbonne.

Le 1er acte est la poursuite de la revalorisation des salaires des enseignants « afin qu'aucun d'entre eux ne commence sa carrière à moins de 2 000 euros nets par mois ». A cela s'ajoute le « pacte pour les enseignants » sur la base du volontariat dans des missions supplémentaires, rémunérées.

Acte 1 : Un socle bien fragile en ces temps d'inflation !

La **première tranche de ce projet de revalorisation est appelée « socle »** doit à priori concerner les enseignants et [CPE](#).

- La **part fixe de l'ISOE** (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) que touchent les enseignant.es de lycée serait augmentée de 744€ pour atteindre également les 2 000€.

- Les "**indemnités fonctionnelles**" des personnels "assimilés aux enseignants (CPE, documentalistes, etc.) seraient revalorisées – sans oublier ici l'impasse réglementaire dans laquelle se trouvent nos collègues documentalistes à propos de la prime d'équipement informatique.

- Les montants de **prime d'attractivité** seraient « significativement relevés » par rapport à la situation actuelle.

- Pour les milieux et les fins de carrière, une promesse de relèvement du taux de pro/pro (promus/promouvables) est avancée pour le passage à **la hors classe** (perspective le taux pro pro actuellement de 18 %, passerait "par exemple" à 23 % en 2025). Concernant **la classe exceptionnelle**, à ce stade des discussions, le gouvernement se limite à une vague promesse d'augmentation du contingentement...

Ce socle présenté comme une revalorisation de 10 % de nos rémunérations est en fait un leurre :

- il s'agit d'une moyenne sachant que selon les échelons et grades, elle ne représentera pour certain.es que 3 % !

Revalorisation de nos rémunérations : Socle, Pacte... et puis quoi encore ?

- dans cette enveloppe, le gouvernement y inclut déjà des décisions d'avant 2021... où l'art de recycler des décisions déjà effectives !
- enfin, l'inflation a déjà largement rogné l'effet de ces mesures sur notre pouvoir d'achat...

Pour les autres catégories de personnels, membres de la communauté éducative, le gouvernement renvoie à d'improbables avancées dans le champ global de la fonction publique !

Nos demandes sont bien différentes : **la revalorisation globale doit passer non par l'indemnitaire qui compte peu pour la fixation des futures pensions de retraite mais par une révision de la grille indiciaire des enseignant.es et CPE, avec un abondement d'au moins 70 points d'indice et d'autre part pour toute.s les agent.es par une revalorisation de la valeur du point d'indice !** Concernant les grades de la hors-classe et de la classe exceptionnelle, nous revendiquons un déroulement de carrière sans barrage ni obstacle.

Acte 2 : Un pacte « faustien » destructeur de nos statuts !

Mais ce n'est pas tout, une **seconde tranche** de ce projet macroniste appelé « **pacte enseignant** » vient s'ajouter à la partie « socle »... Ce pacte faustien relève en fait d'un **recyclage grossier du « travailler plus pour gagner plus »** sarkozyste !

Alors, le pacte enseignant voulu par E. Macron c'est quoi ?

- Les enseignant.es volontaires pourront gagner 10 % de plus en moyenne par mois en s'engageant dans des missions nouvelles.

Quelles missions ?	<ul style="list-style-type: none">• En s'impliquant un peu plus dans l'appui à la réussite des élèves – dispositifs d'appui personnalisés.• En conduisant des actions de coordination d'expertise ou de pilotage de projet.• En s'inscrivant dans un développement professionnel continu pour répondre à l'évolution des métiers.• En faisant des remplacements de courte durée afin de réduire le nombre d'heures perdues.• En étant "réfèrent" d'un élève en situation de handicap sur plusieurs années de sa scolarité.• En encadrant des heures de remise à niveau pendant les vacances dans le cadre du dispositif "vacances apprenantes".• ...
Dans quel but ?	<ul style="list-style-type: none">• Pour l'amélioration du système éducatif au service de la réussite des élèves.• Pour contribuer à l'amélioration du service rendu aux élèves et à leurs familles.• Assurer la continuité des apprentissages sur l'ensemble du temps scolaire, en facilitant les remplacements en cas d'absence de courte durée, difficiles à assurer dans le cadre actuel.
Quand ?	Dès la rentrée de septembre 2023.

Outre le fait qu'un tel dispositif ne constituerait en aucun cas une revalorisation mais une rémunération complémentaire pour l'exercice de nouvelles missions... donc d'un travail supplémentaire – sinon, il s'agirait de bénévolat ! - , il s'agit ni plus ni moins que de mettre entre parenthèse le statut des enseignant.es et leurs obligations de service hebdomadaires...en demandant l'accord préalable aux enseignant.es volontaires en signant un pacte !!!!

Pour le SNETAP-FSU, le gouvernement fait des choix ciblés avec les mesures « socle » a minima pour mieux vendre

Revalorisation de nos rémunérations : Socle, Pacte... et puis quoi encore ?

et imposer le pacte qui est un outil de dénaturation de nos métiers : en avançant des missions supplémentaires, il accroît encore la charge de travail et décentre de surcroît le cœur de nos métiers de l'enseignement vers d'autres tâches.

Le SNETAP-FSU et sa fédération continuent d'exiger une revalorisation pour l'ensemble des personnels de l'Éducation, cela sans contreparties, débuts, milieux et fins de carrière.

Pour l'[EAP](#), le SNETAP-FSU entend peser pour l'ouverture de discussions au niveau ministériel permettant la prise en considération de nos spécificités (comme celles des enseignements d'[ESC](#), de DOC, ou de TIM au regard de leurs services et sujétions qui sont spécifiques).